



SAINT-MYON

Code postal : 63460

Téléphone : 04 73 33 31 54

Portable : 06 99 14 89 17

e-mail : mairiestmyon@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MUSELIER, Maire

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : Jean -Pierre MUSELIER, Olivier KNIPPING, Martine LABBE, Jérôme MEYNET, Paul LASSET, Joël BARADUC, Evelyne BERTRAND, Timothy REAM, Pascal GANGAND, Nadine FAURE, Cindy LAROCHE, Aurore CHAMBON, Lisiane FERNANDES, Aurélie BRUEL

Absent : Damien BONNEL

Pouvoir : Damien BONNEL pouvoir à Jean-Pierre MUSELIER

Secrétaire : Olivier KNIPPING

1) Election du président de séance.

Monsieur le Maire ouvre le Conseil Municipal et propose que le conseiller le plus âgé soit le président de séance en l'occurrence Monsieur Paul LASSET.

15 voix pour

2) Appel à candidature au poste de Maire L 2122-4, L2122-7, L2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales définissant les modalités du déroulement de l'élection du maire.

Monsieur le président de séance fait appel à candidature pour le poste de Maire.

Monsieur Jean-Pierre MUSELIER se déclare candidat.

3) Vote de l'assemblée pour le poste de Maire à bulletin secret

Il y a 15 bulletins dans l'urne.

14 voix pour Monsieur Jean-Pierre MUSELIER et 1 blanc.

Monsieur Jean-Pierre MUSELIER est élu Maire de Saint-Myon.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal de lui faire confiance.

Accepté à 14 voix pour et un blanc Délibération n°10/2026

Monsieur le Maire, reprend la place de président de séance afin de continuer les débats.

4) Vote de l'assemblée pour déterminer le nombre d'adjoints

La loi impose aux CM de voter le nombre d'adjoints en respectant et sans excéder 30% de l'effectif légal du CM.

Pour notre commune et compte tenu de la parité, il est proposé de fixer le nombre à 3.

Accepté à 15 voix pour Délibération n°11/2026

5) Vote à l'assemblée pour les postes d'adjoints : liste bloquée à bulletin secret

La loi impose une liste bloquée sans panachage, sans rature, avec la parité pour les 3 adjoints. Une seule liste est proposée.

Liste des 3 adjoints :

Monsieur Olivier KNIPPING
Madame Martine LABBE,
Monsieur Jérôme MEYNET

La liste des 03 adjoints est votée à l'unanimité des présents

Nomination des adjoints :

Monsieur Olivier KNIPPING 1^{er} adjoint 15 voix pour
Madame Martine LABBE 02eme adjointe 15 voix pour
Monsieur Jérôme MEYNET 03eme adjoint 15 voix pour

Accepté à 15 voix pour Délibération n°12/2026

6) Lecture de la nouvelle charte de l'élu local L.111-13 L.111-14

Lecture par Monsieur le Maire de la charte de l'élu local.

7) Vote de l'assemblée pour fixer les indemnités de fonctions de Monsieur le Maire, les adjoints et les délégués

Les indemnités du Maire et des adjoints ainsi que les conseillers délégués sont encadrées par la loi.

Le Maire a un taux de 44,3 % de référence à l'indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Public

Le premier adjoint 11,77%

Le deuxième adjoint 5,88%

Le troisième adjoint 5,88 %

Accepté à 15 voix pour Délibération n°13/2026

8) Approbation du PV de la séance précédente

Accepté à l'unanimité des présents

La séance est levée par Monsieur le Maire

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Olivier KNIPPING Secrétaire de Séance
-----------------------------------	---------------------------------------------